

**Délégation Permanente de
L'UNION AFRICAINE
GENEVE**



**Permanent Delegation of the
AFRICAN UNION
GENEVA**

RAPPORT D'ACTIVITES

**Premier Semestre
2005**

I - INTRODUCTION

Les bouleversements que la scène internationale a connus ces dernières années ont changé la carte politique et permettent désormais d'entrevoir les grandes lignes d'un ordre nouveau, avec notamment, la confirmation des Etats-Unis comme puissance politique, militaire et économique dominante d'un monde unipolaire pour des décennies à venir en attendant, éventuellement, l'émergence d'une ou plusieurs autres puissances concurrentes, la désuétude de l'ordre juridique international et la caducité du système onusien appelé à connaître une mutation pour s'accommoder de la nouvelle donne sur la scène internationale.

Le rôle de plus en plus insignifiant des entités étatiques au profit des organisations internationales appartenant à de nouveaux groupements régionaux et la montée en puissance des multinationales comme acteurs principaux sur la scène économique internationale.

La stratégie future des relations de l'Union africaine sera dans une large mesure, déterminée par ces changements sur la scène internationale qui auront des conséquences directes au niveau du continent tant en ce qui concerne l'avenir des organisations et des regroupements régionaux et sous régionaux qu'au niveau des Etats africains eux-mêmes et de leurs choix politiques et économiques.

Il est certain que l'Afrique ne pourra pas constituer de sitôt un pôle qui aura un rôle à jouer dans ce nouveau monde car les autres pôles, Amérique, Europe et Asie continueront à se battre pour étendre leur hégémonie sur l'Afrique et mettre la main sur ses richesses.

Il apparaît clairement que le continent sera au cours des années à venir l'objet de toutes les convoitises et que chacun des acteurs intéressés affinera sa stratégie pour mieux réaliser ses objectifs. Il n'est pas exclu que s'instaure à nouveau une lutte d'influence dont les africains risquent de faire les frais.

Il s'agit de prendre en compte toutes ces données dans l'élaboration d'une stratégie africaine. Celle-ci devra, par ailleurs, se baser en premier lieu sur les grandes orientations nationales et régionales dans les domaines politique, économique et social.

Pour cela, les Etats africains devront oeuvrer, autant que possible, au renforcement de l'action africaine au sein de l'Union Africaine et de mettre l'accent sur l'action économique commune. L'objectif serait que l'Afrique constitue à terme un marché commun dans lequel produits et services bénéficient de la liberté de circulation et d'avantages leur permettant de devenir compétitifs et de conquérir les marchés internationaux.

Dans ce cadre, la mission de la Délégation Permanente à Genève porte essentiellement sur la représentation de l'Union africaine auprès des différents Organes et instances des Nations Unies basées en Suisse. Elle

couvre également les activités de près d'une cinquantaine d'Institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations internationales et intergouvernementales, sans prendre en compte les organisations non gouvernementales installées à Genève dont le nombre devient de plus en plus important.

La Représentation suit de très près l'évolution des événements sur la scène régionale et internationale, défend les intérêts et les positions de l'Afrique, veille à la promotion de la nouvelle vision de l'Union africaine, de son plan stratégique et de son image de marque dans les différentes Instances internationales.

Le Bureau de Genève assure, également, la coordination des politiques des Etats membres de l'Union africaine dans le cadre du groupe des Ambassadeurs africains basés à Genève en vue d'élaborer une position commune pour défendre les intérêts de l'Afrique durant les négociations multilatérales. Il fournit les services de secrétariat et d'interprétation aux différentes réunions du groupe africain au niveau des experts et des Ambassadeurs.

Ses activités durant le premier semestre de l'année 2005 se sont focalisées autour des domaines suivants :

II - AFFAIRES POLITIQUES

Dans le domaine des affaires politiques, l'activité du Bureau a essentiellement porté sur les problèmes des droits de l'homme dans le monde et les défis que s'est imposé notre Continent dans le cadre du NEPAD, des problèmes que vivent les réfugiés et les personnes déplacées dont une large proportion sont d'origine africaine et enfin des problèmes de la migration internationale et des nouveaux enjeux que pose ce problème face à un monde de plus en plus globalisé.

1. QUESTIONS DES DROITS DE L'HOMME

a) 61^{ème} Session de la Commission des droits de l'homme

La 61^{ème} session de la Commission des droits de l'homme a tenu ses travaux dans un contexte international marqué par un sentiment partagé à l'échelle mondiale, de menaces sur la paix, la sécurité et la stabilité internationales.

La coalition internationale formée à la suite des attentats terroristes de New York du 11 septembre 2001 et la mobilisation des Nations autour du mot d'ordre de la lutte anti-terroriste ont engendré de nouvelles craintes résultant des dépassements des forces gouvernementales et des atteintes aux droits de l'homme (guerre en Irak, question des détenus de Guantanamo notamment) et des tentatives de diluer la condamnation de la torture pour en justifier la pratique dans certains cas esquissant ainsi les contours d'une nouvelle formulation.

A côté des questions habituellement inscrites à son ordre du jour, la Commission a été saisie, à titre informel, de la proposition du Secrétaire Général de l'ONU relative à sa réforme et sa transformation en un Conseil des droits de l'homme à composition limitée dont les membres seront élus à la majorité des deux tiers de l'Assemblée Générale.

Cette proposition a été jugée inacceptable, pour plusieurs raisons, par le groupe africain de Genève qui voit derrière celle-ci une volonté de réduire la participation des pays en développement au sein de cet Organe au profit des pays occidentaux jugés abusivement plus respectueux des droits de l'homme. Le groupe africain a estimé que l'idée de la réforme souhaitée depuis longtemps devrait être, dans son application, l'aboutissement d'un processus de réflexion et d'analyse intergouvernemental avec la participation de la société civile internationale et non pas une décision ex nihilo qui ne traduit pas les préoccupations exprimées depuis plusieurs années par les délégations participant aux travaux de cette Commission.

Bien qu'ayant réussi à faire partager son point de vue à une grande majorité de pays, l'initiative africaine n'a pas reçu le soutien approprié à l'ECOSOC.

Dans ce contexte, il convient de relever que les groupes africains à Genève et à New York ont visiblement agi en rangs dispersés, l'un considérant qu'il avait l'expertise nécessaire pour imposer le point de vue de l'Afrique dans le domaine des droits de l'homme, l'autre estimant que la réforme de la Commission des droits de l'homme n'est qu'un aspect d'une réforme plus globale des organes des Nations Unies et qu'il lui revient d'asseoir une stratégie d'ensemble pour appréhender la question dans sa totalité.

Au titre des leçons à tirer de cet épisode, il nous semble important de faire jouer aux bureaux régionaux de l'Union africaine en général et à ceux de New York, Genève et Bruxelles en particulier un rôle de coordination plus soutenu pour contribuer justement à permettre aux pays africains de se présenter unis et solidaires dans les enceintes internationales.

L'autre question importante ayant retenu l'attention particulière de la Commission est le dossier du Darfour au Soudan. Le groupe africain de Genève a adopté une démarche responsable ayant consisté à éviter de dissimuler la réalité du terrain et à manifester en priorité les préoccupations de l'Afrique telles qu'exprimées par les organes supérieurs de l'Union africaine.

Le groupe a soumis à la Commission un projet de résolution sur le Soudan, longuement négocié avec les partenaires de l'Afrique notamment l'Union européenne, dénonçant les atteintes aux droits de l'homme d'où qu'elles viennent et appelant les parties au conflit à retourner à la table des négociations. L'initiative africaine a permis de faire barrage à des appels maximalistes visant à faire condamner le Gouvernement du Soudan et à

demander à présenter les auteurs des atteintes aux droits de l'homme à la Cour Pénale Internationale.

La Représentation permanente a, pour la première fois, contribué à faire entendre la voix de l'Union africaine en prenant une part active aux discussions sur un certain nombre de points de l'ordre du jour de cette 61^{ème} session de la CDH.

En substance, ces présentations mettent en exergue le cadre juridique et les mécanismes africains de promotion et de protection des droits de l'homme, les progrès réalisés dans les domaines sous examen, la coopération avec les mécanismes des Nations Unies et d'autres partenaires et les perspectives d'avenir. Les orientations et les supports politiques de l'Union africaine ont été également mis en relief.

Il est important que la voix de l'Afrique soit entendue lors de l'examen des points qui la concernent. Il revient à l'Union africaine de représenter notre Continent. Cet impératif est réel, étant signalé qu'au cours de la session, les pays africains se déploient pour se défendre contre les accusations formulées par les pays occidentaux et les ONG et à parler de leurs réalisations sur le plan interne dans le domaine des droits de l'homme. Pourtant, il sied que les développements que le Continent enregistre soient portés à la connaissance des participants.

En marge des travaux de la Commission des Droits de l'Homme, des activités connexes ont été menées, des visites ont été effectuées auprès du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme et de certains de ses collaborateurs. A ces occasions, les entretiens ont essentiellement porté sur la coopération existante entre l'Union africaine et ces Agences des Nations Unies et sur les perspectives d'avenir. La nécessité de poursuivre et de renforcer cette coopération a été soulignée par les deux parties.

La participation active de la délégation de l'Union Africaine a permis à la Commission des Droits de l'Homme et à toute l'assistance d'avoir des informations sur la nouvelle vision, le plan stratégique de l'Union Africaine, les instruments et mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme en Afrique, les progrès réalisés dans divers domaines et les perspectives d'avenir. Ceux qui entretenaient des préjugés négatifs sur le système africain des droits de l'homme ont pu entendre un autre son de cloche.

Plusieurs participants ont exprimé leur appréciation quant aux informations fournies sur le système africain de promotion et de protection des droits de l'homme et de ses performances.

Certaines ONG sont venues s'enquérir sur les possibilités d'obtenir le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine et de coopérer avec les Rapporteurs Spéciaux de celle-ci.

En définitive, la 61^{ème} Session de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies aura été une excellente occasion pour faire la promotion des mécanismes de protection des droits de l'homme de l'Union africaine .

Suggestions

Ce faisant, et eu égard aux constatations qui précèdent en matière de droits de l'homme, il serait opportun de souligner les suggestions suivantes :

- Renforcer les capacités de la Commission de l'Union Africaine et des mécanismes existants de promotion et de protection des droits de l'homme afin qu'ils interviennent promptement chaque fois que des violations des droits de l'homme sont commises au sein des Etats membres, et pour que l'Union Africaine soit en mesure d'apporter dans les délais raisonnables des solutions africaines aux problèmes africains.
- Procéder à l'examen des résolutions de la Commission des Droits de l'Homme, de leur pertinent impact sur l'Afrique et des modalités de leur mise en œuvre.
- A cet égard, il serait utile que tous les services concernés de la Commission de l'Union Africaine participent à cette réflexion et qu'une interaction effective soit instaurée entre le Département des Affaires politiques, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les Bureaux de Genève, de New York et de Bruxelles.
- Le Département de Paix et Sécurité, le Département du Genre et le Comité d'Experts africains sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant devraient y être impliqués.
- Identifier des activités précises à mener ainsi que les acteurs à mettre à contribution et mobiliser les ressources nécessaires à cet effet.
- Renforcer les capacités du Bureau de Genève pour :
 - a) suivre de près les travaux des organes subsidiaires de la Commission des droits de l'homme au cours des intersessions et en tenir régulièrement informés les services compétents de la Commission de l'U.A,
 - b) fournir l'assistance technique adéquate au groupe africain dans le traitement des questions relatives aux droits de l'homme.
- Prendre les dispositions nécessaires pour que l'Union africaine soit régulièrement et adéquatement représentée aux futures sessions de la Commission des Droits de l'Homme. Il serait efficient que la

Commission de l'Union Africaine soit représentée, par le Commissaire en charge des affaires politiques ou par la Présidence du CADHP, au « Segment de Haut Niveau ».

- Mettre sur pied un groupe de travail (TASK FORCE) pour suivre de très près le processus de réforme de la Commission des Droits de l'Homme et des autres organes de l'ONU et s'assurer que les préoccupations africaines sont prises en compte. La vigilance de l'Afrique est vivement recommandée d'ici septembre 2005.

b) Séminaire d'experts sur la démocratie et l'état de droit

Conformément à la résolution 2003/36 adoptée par la 59ème session de la Commission des droits de l'homme, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a organisé du 28 février au 2 mars 2005 à Genève la deuxième réunion d'experts sur l'interdépendance entre la démocratie et les droits de l'homme.

Le thème adopté pour cette session a été « la démocratie et l'état de droit ». Les discussions ont été organisées autour des sous thèmes suivants :

- L'interaction entre la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit et la dynamique du pouvoir
- Les défis à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'état de droit ou comment aborder les questions de l'égalité, de la participation et de la responsabilité
- Les mesures tendant à considérer la démocratie et l'Etat de droit et les enseignements tirés de l'expérience : optique nationale et régionale

Au terme des discussions sur les divers points à l'ordre du jour , la réunion a adopté une série de conclusions et de recommandations dont notamment :

- La démocratie et l'Etat de droit sont interdépendants et nécessaires ensemble à la création d'un environnement favorable à la réalisation des droits de l'homme
- La Commission des droits de l'homme doit jouer un rôle crucial dans le développement d'une compréhension commune des principes, normes, valeurs qui constituent les bases de la démocratie et les éléments intrinsèques au concept d'Etat de droit .
- Les Etats sont les premiers garants de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit .
- Les élections libres et impartiales sont des éléments clefs de la démocratie, l'Etat de droit et la protection des droits de l'homme
- Les principes fondamentaux d'égalité, de participation, de transparence, de rendre compte tirent leurs origines et renforcent la démocratie, l'Etat de droit et la protection des droits de l'homme.
- Les Etats démocratiques doivent agir dans le cadre de la loi contre les abus et les fautes et combattre l'impunité

- La corruption porte préjudice aux valeurs de la démocratie et à ses institutions, empêche la jouissance des droits et réduit la capacité des Etats d'assurer la mise en œuvre des droits économiques et sociaux
- Des codes de conduite pour les agents publics et les services publics ainsi que les déclarations de patrimoine devraient être introduit.
- L'accès à la justice est une condition essentielle pour la mise en œuvre effective des droits de l'homme, des principes de la démocratie et de l'Etat de droit, tout déni d'accès à la justice est un déni aux droits de l'homme.

Les sujets abordés dans le cadre de ce 2^{ème} séminaire : les élections, la séparation des pouvoirs, les obstacles constitués par les conflits, l'impunité, la corruption dans le processus de construction démocratique et de réalisation des droits de l'homme, la question de l'accès à la justice, le rôle des parlements et les situations des pays au sortir des conflits, se posent avec acuité aux pays africains.

Les engagements pris dans le cadre du NEPAD et la décision de l'U.A. concernant les changements anticonstitutionnels en Afrique, la convention africaine contre le terrorisme, la convention africaine de lutte contre la corruption ont posé les jalons, le cadre et les objectifs assignés par les pays africains pour construire des sociétés démocratiques dont la finalité est l'émancipation et le bien être du citoyen africain.

La Commission de l'Union africaine représente un instrument d'importance pour accompagner et encourager le processus démocratique en Afrique. La position exprimée par le Président de la Commission suite à la situation au Togo a suscité l'admiration des observateurs quant à sa pertinence et à sa célérité ce qui augure d'une évolution positive dans le processus de transformation institutionnelle de notre organisation et d'une plus grande crédibilité accordée à ses décisions.

2. QUESTIONS DES RÉFUGIÉS

Au cours de ce premier semestre de l'année 2005, les activités du Haut commissariat aux Réfugiés ont été quelque peu perturbées par le climat ayant précédé et suivi la démission de Mr Rudd Lubbers du poste de Haut Commissaire.

Cette démission a laissé place à une période de campagnes de plusieurs candidats qui vient juste de connaître son dénouement avec la nomination par le Secrétaire Général de l'ONU de Mr. Antonio Gutteres, ancien Premier Ministre du Portugal au moment où le candidat africain, Mr Kamel Morjane semblait faire le consensus.

Durant cette période, l'action du HCR s'est également déployée en vue d'inscrire les réfugiés à l'agenda du développement en profitant de la mobilisation en cours pour l'examen à mi-parcours de la déclaration du millénaire lors du Sommet des Nations Unies en septembre 2005.

En perspective de ce Sommet, un « plan de campagne » arrêté par le HCR s'articule autour des éléments suivants :

- Sensibiliser les Etats au respect des obligations juridiques souscrites pour protéger et aider tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées
- Veiller à ce que l'aide alimentaire et les programmes de développement soient mieux adaptés aux besoins des communautés d'accueil et contribuent à alléger la pression sur le milieu d'accueil
- Travailler avec toute la communauté internationale pour aider les personnes déplacées à refaire leur vie et leur permettre d'assurer leur subsistance et celle de leurs familles
- Renforcer le travail de sensibilisation de l'ONU et le rendre plus systématique grâce à la diffusion des normes internationales, notamment les principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, et assurer le suivi du respect de ces normes.

Sur le plan africain, le HCR continue de plaider et d'agir en faveur du retour volontaire des réfugiés dans leurs pays d'origine tout en oeuvrant à leur assurer les conditions de retour. Dans ce contexte, des groupes de travail ont été tenus pour réfléchir et proposer les mesures à prendre pour encourager le retour volontaire, faciliter l'installation et la réintégration des réfugiés dans son milieu originel et enfin tout en mettre en œuvre pour en assurer le maintien.

Le HCR a relevé avec satisfaction le nombre important de retour volontaire de réfugiés à la suite de la résolution des conflits au Libéria, en Sierra Leone, en Angola et en R.D.C. Notamment, ce qui dénote que les situations conflictuelles en Afrique restent la cause principale de la fuite des populations des zones de conflit et que l'Africain reste très attachée à sa terre dès lors que les conditions de paix et de sécurité sont réunies.

S'agissant du financement des opérations d'assistance et de protection des réfugiés, l'Afrique reste le parent pauvre du HCR comparativement à d'autres régions et ce en dépit du nombre important des réfugiés sur son continent.

Le HCR explique cette pratique par la nature de son budget dont 90% sont constituées de contributions volontaires conditionnelles que les Etats décident d'affecter à telle ou telle région ou tel ou tel projet.

3. QUESTIONS DE LA MIGRATION INTERNATIONALE

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation de la communauté internationale aux problèmes de la migration, l'OIM a initié depuis un an « le dialogue international sur la migration » avec pour objectif de réunir les Gouvernements, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales pour discuter et analyser en profondeur les problèmes posés par la migration pour les intégrer dans les objectifs stratégiques du développement.

Dans ce contexte, un atelier a été organisé début février pour examiner les questions intéressant les partenaires du développement des pays d'origine et des pays de destination, les migrations et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les perspectives en matière de développement selon les points de vue des pays en développement et des pays développés.

L'atelier a conclu ses travaux sur la nécessité d'établir un partenariat stratégique visant à promouvoir les intérêts des migrants, des pays d'origine, de transit et de destination.

La fuite massive des ouvriers qualifiés et cadres des pays en développement vers les pays développés dans lesquels les conditions de travail et de vie sont incontestablement meilleures, a fait l'objet d'une réflexion approfondie. Il a été proposé d'agir en vue de faire bénéficier les pays d'origine de l'expertise et de l'expérience de leurs compétences expatriées sans pour autant exiger le retour définitif.

S'agissant des relations entre l'Union Africaine et l'Organisation Internationale de la Migration, il convient de signaler que le projet de cadre stratégique pour une politique en matière de migration en Afrique vient d'être entériné par la Commission du travail et des affaires sociales réunie à Johannesburg en avril 2005 qui a décidé d'accorder un temps supplémentaire de réflexion et de consultations pour permettre de mieux préciser certaines questions soulevées dont notamment : les relations, entre la population et l'allègement de la pauvreté, le trafic d'êtres humains, le crime international organisé, les déplacements forcés, la migration de main d'œuvre, la migration du travail, les abus sociaux, la migration clandestine, la migration et le commerce, la diaspora, la réinstallation des réfugiés et l'échange de données en matière de migration.

Les Etats membres ont été invités à faire part de leurs observations sur ces questions à la Commission de l'Union africaine au plus tard le 30 mai afin de permettre leurs inclusions dans le texte final qui sera soumis au Conseil Exécutif à Syrte.

III - AFFAIRES ECONOMIQUES

1. CNUCED

En tant que principale institution des Nations Unies chargée du traitement intégré du Commerce et du développement et des questions connexes concernant le financement, l'investissement, la technologie et le développement durable, les organes intergouvernementaux de la CNUCED ont examiné les questions économiques internationales du jour.

Durant la période allant de janvier à mai 2005, le Secrétariat Exécutif a participé aux réunions du groupe africain à la CNUCED, précédant celles de la CNUCED.

Le Secrétariat Exécutif a travaillé, en étroite collaboration, avec les Etats membres de l'UA pour faire en sorte que le programme de travail de la CNUCED et de ses mécanismes intergouvernementaux tiennent compte des problèmes de développement spécifique de l'Afrique.

Par ailleurs, le Secrétariat Exécutif a travaillé en étroite collaboration avec les délégations des Etats membres à Genève pour promouvoir les intérêts de l'Afrique dans le cadre des activités relevant de la CNUCED. Il convient de mentionner que plusieurs pays africains sont les plus importants bénéficiaires des programmes de la coopération technique de cette institution.

En effet, les activités du Bureau de l'UA à Genève relèvent de l'Article 3 (j) de l'Acte Constitutif de l'Union africaine. C'est pourquoi le Bureau de l'UA à Genève fait de son mieux pour défendre les intérêts de l'Afrique pour que les questions de l'intégration régionale, la dépendance des produits de base et la dimension de développement dans le cadre du programme des échanges commerciaux, restent l'axe principal de la recherche et de l'analyse politique du Secrétariat de la CNUCED.

Un événement important a eu lieu à la tête de la CNUCED, à savoir que l'Assemblée Générale des Nations Unies a confirmé la nomination du Dr. Supachai Panitchpakdi, au poste de Secrétaire Général de la CNUCED, à partir du 1^{er} septembre 2005.

Le groupe des 77 à New York a exprimé des préoccupations au sujet de la nomination du Dr. Supachai, du fait qu'il avait dirigé l'Organisation Mondiale du Commerce depuis ces trois dernières années. Plusieurs Etats membres ont exprimé des préoccupations sur le fait que les sujets de développement exposés à l'OMC n'étaient pas identiques à ceux de la CNUCED.

Dès lors, la nomination de Supachai pourrait être interprétée comme un moyen de réorienter le programme de travail de la CNUCED pour qu'il ne mette pas l'accent sur les questions commerciales qui font l'objet de négociations à l'OMC, et d'éloigner de ce fait la CNUCED de son travail de recherche et d'analyse sur les questions macroéconomiques ainsi que d'autres questions sectorielles, qui ne relèvent pas totalement des négociations commerciales.

Le groupe africain à Genève a saisi le groupe africain à New York et l'a invité à faire le lobby nécessaire pour qu'un africain soit nommé au poste de Secrétaire Général Adjoint de la CNUCED, puisqu'une telle désignation relève des prérogatives du Secrétaire Général des Nations Unies.

2. CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Durant la période considérée, la réunion annuelle du Groupe Consultatif Conjoint s'est tenue en avril 2005 pour examiner le rapport d'activité du CCI.

Il convient de rappeler que l'Afrique est le plus grand bénéficiaire des activités de coopération technique du CCI.

Le Centre du commerce international collabore avec les entreprises des économies en développement et en transition au développement de leurs exportations. L'objectif est d'aider ces pays à parvenir à un développement humain durable grâce à l'augmentation des exportations, l'accent étant porté sur la compétitivité.

Compte tenu des prochaines vacances de postes au CCI, à un niveau supérieur, le Bureau de l'U.A à Genève suivra de près cette question, en collaboration avec le Groupe africain.

3. ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (O.M.C)

Au cours de la période allant de janvier à mai 2005, le Secrétariat exécutif a participé aux travaux préparatoires à la 6ème Conférence Ministérielle de l'OMC, prévue en décembre 2005, à Hong Kong (Chine). L'adoption par le Conseil Général de « l'ensemble des mesures de juillet, a relancé les négociations à l'OMC qui se trouvaient dans une impasse après la conférence de Cancun.

L'ensemble des mesures de juillet a depuis recentré les travaux des différents comités et groupes de négociation, au fur et à mesure que les membres de l'OMC s'emploient à établir les modalités sur l'agriculture et l'accès au marché pour les produits non agricole (NAMA), dans l'espoir que la réunion ministérielle de Hong Kong adopte des modalités, prenne des décisions sur des questions importantes et lance la phase finale du programme de travail de Doha.

Il convient de rappeler que le Bureau de l'UA à Genève a transmis des rapports au Siège concernant la 2^{ème} session ordinaire des Ministres du Commerce de l'UA, qui s'est tenue à Kigali, Rwanda en mai 2004. Le document évoquait l'état d'avancement des travaux du programme de travail de Doha. En effet, le Bureau, en collaboration avec le groupe africain à l'OMC, a élaboré le projet de déclaration de Kigali et ses annexes (le consensus de Kigali). Ce travail a servi de base aux contributions de l'Afrique dans la relance des négociations commerciales.

Le Bureau est occupé, à présent, à préparer les documents de la 3^{ème} session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'UA. Le Bureau espère que les documents finaux du Caire seront adoptés par la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA.

L'atelier intitulé "Assurer la cohérence entre le programme des échanges commerciaux de l'Afrique et les objectifs de développement sur le long terme", qui s'est tenu à Lausanne (Suisse) les 13 et 14 mai 2005, était organisé par la Délégation permanente de l'Union africaine à Genève, en collaboration avec le PNUD, la CNUCED, la Banque mondiale, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le FMI.

L'atelier rassemblait les négociateurs commerciaux africains à Genève et les représentants d'institutions multilatérales de développement et leurs experts commerciaux, ainsi que des experts commerciaux d'organisations intergouvernementales et d'organismes de la société civile.

Le discours d'orientation, sur le thème "Programme des échanges commerciaux et du développement de l'Afrique – Hong Kong et après Hong Kong", a été prononcé par la commissaire de l'Union africaine chargée du commerce et de l'industrie, Mme Elizabeth Tankeu.

L'atelier intitulé "Assurer la cohérence entre le programme des échanges commerciaux de l'Afrique et les objectifs de développement sur le long terme" visait à réunir les représentants commerciaux africains auprès de l'OMC et les représentants d'institutions multilatérales et d'organismes de la société civile en vue de:

- Procéder à une évaluation globale des positions de négociation définies par les négociateurs africains et de leurs incidences sur les objectifs de développement à long terme;
- Mieux comprendre quelles contributions pourraient éventuellement apporter les institutions financières multilatérales;
- Rédiger une feuille de route sur la participation de l'Afrique jusqu'à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong, Chine du 13 au 18 décembre 2005.

L'atelier a été pour les participants l'occasion de mieux comprendre la meilleure manière d'établir un programme sur le commerce qui serve les objectifs de l'Afrique. Les débats animés sur tous les thèmes abordés à l'atelier ont été enrichis par des exposés de haut niveau et par les observations des participants. De toute évidence, les divergences de vues sur les politiques commerciales qui ressortent des débats soulignent l'importance de chercher à mettre en place un système économique mondial plus pluraliste, qui pourrait aider à trouver enfin une solution durable à la problématique du développement africain.

Les partenaires ont donné aux participants des informations sur la contribution qu'ils pourraient apporter aux efforts pour orienter le commerce en vue de la transformation économique à long terme de l'Afrique. Ont été mentionnés en particulier :

- Le désir du PNUD de reproduire pour l'Afrique, en l'adaptant, le programme d'activités qu'il avait mené pour l'Asie ("Commerce,

gouvernance économique et développement humain"). Cela entraînerait, entre autres, la réalisation d'études par pays sur les domaines prioritaires du Programme de Doha pour le développement (PDD);

- Le programme en faveur des échanges envisagé par la Banque mondiale contribuera à faire face aux coûts d'ajustement de la libéralisation des échanges et à améliorer la faculté d'adaptation de l'offre des pays africains aux possibilités d'accès aux marchés;
- La recherche menée spécifiquement pour l'Afrique par la CEA sur des domaines clés du PDD, conformément à la Feuille de route de Tunis, permettra d'asseoir sur un socle plus empirique la position des pays africains dans les domaines critiques du PDD;
- La spécialisation de la CNUCED en ce qui concerne la dimension du développement du commerce international, des politiques et négociations commerciales internationales était bien connue des participants.

L'atelier a dégagé d'importants éléments à examiner pour affiner le programme de l'Afrique pour Hong Kong via Le Caire.

En effet, la Conférence ministérielle de Hong Kong offre à la communauté internationale une nouvelle occasion de traduire les promesses de Doha en résultats concrets dans les négociations. C'est seulement si elle engendre des résultats positifs concernant les problèmes et les préoccupations des pays en développement que cette conférence ministérielle réussira à marquer le rythme voulu pour mettre en œuvre un programme de Doha méritant véritablement le nom de "Programme de Doha pour le développement".

En outre, nous comptons bien que la volonté réitérée de la communauté du développement d'accélérer l'intégration bénéfique de l'Afrique dans le système commercial multilatéral et l'économie mondiale trouvera sa concrétisation dans des programmes de renforcement des capacités commerciales spécialement ciblés pour faire face aux contraintes liées à l'offre.

Il importe de rappeler que l'adoption de positions communes au niveau politique le plus élevé représente un signal fort de la détermination des responsables africains de s'engager d'une manière constructive sur des questions pertinentes de l'agenda international sur les plans économique et commercial.

Le Bureau de l'U.A. à Genève prévoit l'organisation d'un atelier dans le cadre des préparatifs de la 6^{ième} Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Hong Kong, Chine, en vue de faciliter l'élaboration d'une stratégie africaine pour cette même réunion.

Le Bureau participera aux travaux du Groupe Africain à l'OMC dans la perspective de la réunion extraordinaire des ministres africains du commerce prévue en octobre /novembre 2005.

IV- AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL, DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DE COMMUNICATION

1. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

Au cours de la session du Conseil d'Administration du mois de mars 2005, le Directeur Général du BIT et la Directrice Régionale pour l'Afrique ont eu des discussions avec le groupe africain tripartite sur les questions du travail en général, avec un accent particulier sur le suivi du Sommet Extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté et sur la préparation de la 3ème session de la Commission du Travail et des Affaires Sociales qui devait se tenir au mois d'avril 2005 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Un tel échange interactif a permis d'approfondir les concepts du tripartisme et de dialogue social en vue de la création d'emplois et de la promotion du travail décent, eu égard notamment aux conclusions du Sommet extraordinaire d'Ouagadougou et des différentes décisions de la Commission du Travail et des Affaires Sociales de l'UA. Il a été convenu de poursuivre cette expérience positive à toutes les sessions.

La 292^{ème} session du Conseil d'Administration du BIT s'est tenue du 3 au 24 mars 2005 avec la participation des membres du Conseil d'Administration de tous les partenaires sociaux, y compris tous les membres africains et l'Union africaine.

La session s'est déroulée en Commissions et sous-Commissions techniques ainsi qu'en groupes qui ont traité d'importantes questions telles que la liberté syndicale, le budget et programme, la coopération technique, l'emploi et la politique sociale, les entreprises multinationales ainsi que les questions juridiques et les normes internationales du travail.

Les résultats de ces travaux ainsi que le rôle joué par les délégations africaines ont été examinés au niveau de la Commission du Travail et des Affaires Sociales au cours de sa 3ème session tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud au mois d'avril 2005. Le rapport de cette session et les recommandations de la Commission visant à redynamiser les relations de coopération par des actes concrets sur le terrain sont sans doute soumis au Sommet de Syrte.

2. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

Un groupe de travail intergouvernemental sur la révision du règlement sanitaire international s'est tenu du 12 au 13 mai 2005. La tenue de cette réunion faisait suite à la résolution WHA 56-28 de l'Assemblée Mondiale de la santé en mai 2003 qui a mis sur pied un groupe gouvernemental chargé de conduire des négociations sur le règlement sanitaire international. Ces négociations étaient devenues nécessaires en raison de l'inadéquation des mécanismes juridiques existants par rapport aux nouveaux défis, notamment

les nouvelles épidémies telles que le Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

Le Groupe intergouvernemental a fini par adopter un projet de règlement sanitaire international à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Mondiale de la Santé. Une fois adopté, ce règlement devrait être mis en œuvre par les pays africains du fait qu'il renferme des défis qui méritent d'être relevés.

La 58ème Assemblée Mondiale de la Santé s'est tenue à Genève du 16 au 25 mai 2005. Elle s'est penchée sur l'examen de l'état de la santé dans le monde et sur les efforts déployés par les principaux acteurs nationaux et internationaux pour promouvoir les objectifs de l'OMS dans le monde. L'attention des participants a été retenue par les principaux fléaux qui ravagent le monde, en particulier le VIH/SIDA, le Paludisme et la Tuberculose ainsi que les autres pandémies d'un type nouveau pour lesquelles des solutions radicales doivent être trouvées.

De l'avis de tous, la présence du Président des Maldives, la participation de Bill Gates qui a annoncé la contribution d'une grosse somme d'argent à la recherche contre le SIDA, l'adoption du budget programme, du règlement sanitaire international révisé et de la journée mondiale du don du sang ainsi que de nombreuses résolutions sur les principales préoccupations en matière de santé dans le monde ont constitué les moments les plus cruciaux de l'Assemblée. Des actions de plus en plus concertées avec l'UA, le NEPAD et les communautés économiques régionales (Rec's) sont à envisager dans la lutte contre ces principales pandémies.

L'Assemblée Mondiale de la Santé a été suivie les 25, 26 et 27 mai 2005 par la 116^{ème} session du Conseil Exécutif qui a eu à évaluer le résultat de ses travaux, tout en examinant les objectifs du Millénaire en matière de santé, les mécanismes d'interventions sanitaires en cas de catastrophes, la stratégie de mise en œuvre du règlement sanitaire international.

3. ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

Une Conférence sur la résolution des litiges s'est tenue à Genève les 25 et 26 avril 2005 dans le contexte de la collaboration internationale en matière de science et technique et pour procéder à des échanges en matière de propriété intellectuelle entre divers partenaires internationaux. Participaient notamment à cette rencontre des partenaires provenant des institutions de recherche publique ou privée, des universités, de l'industrie et des sociétés de capital-risque ainsi que d'autres structures impliquées dans la commercialisation de la propriété intellectuelle et de la technologie.

Des litiges interviennent tout au long du processus de recherche, d'expérimentation des découvertes et de la commercialisation des produits. Il est donc nécessaire que la protection des découvertes soit assurée à toutes les phases du processus, y compris celle des idées, afin d'éviter des litiges ou d'en faciliter la solution.

Une réunion relative à un Plan d'Action de l'OMPI pour le développement s'est tenue du 11 au 13 avril 2005 à Genève et faisait suite à une initiative du Brésil et de l'Argentine relative à l'intégration de la dimension du développement au mandat et aux activités de l'OMPI. Il s'agit d'une initiative qui a été par la suite parrainée par 13 autres pays, dont 5 Etats africains. Elle a été soumise en septembre 2005 à l'Assemblée Générale de l'OMPI qui en a débattu avant de décider de la convocation d'une réunion intergouvernementale pour procéder à un examen plus approfondi.

Depuis lors, d'autres Etats ont emboîté le pas à ce premier groupe de pays désormais qualifiés d'"amis du développement" en faisant individuellement de nouvelles propositions sur la même question. Il s'agit des Etats Unis d'Amérique, de la Grande Bretagne et du Mexique.

La réunion a fait des propositions qui seront encore examinées au courant du mois de juin 2005 avant d'être présentées à l'Assemblée au mois de septembre 2005. L'Afrique est le continent le plus intéressé par le développement et elle soutient cette initiative à laquelle elle ajoute sa propre touche.

Le Comité Permanent de la Coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle a tenu sa 4ème session à Genève les 14 et 15 avril 2005 pour examiner les questions relatives à la coopération entre l'OMPI, ses Etats membres et tous les autres partenaires.

L'aide et l'assistance aux pays membres en ce qui concerne le renforcement des capacités, la fourniture des équipements modernes et le développement des infrastructures nécessaires en matières de propriété intellectuelle sont les plus grandes priorités dans ce domaine. Il est de plus en plus acquis que la propriété intellectuelle est un des outils majeurs du développement. Le programme de coopération UA/OMPI, notamment l'octroi des médailles aux meilleurs inventeurs africains, s'inscrivent dans ce cadre.

4. UNION POSTALE UNIVERSELLE

La session annuelle du Conseil d'exploitation postale de l'Union postale universelle s'est tenue à Berne, Capitale de la Suisse et siège de cette organisation, du 17 au 28 janvier 2005. Elle a traité des questions techniques, celles qu portaient notamment les taxes spéciales, les différents colis, les normes distributions et les formules de paiements. Le système postal africain mérite une attention spéciale de l'UA et de l'UPU dans le cadre de leur coopération.

V – CONCLUSION

Ce faisant, une réévaluation des missions et des moyens des Représentations régionales, à caractère politique et diplomatique, semble pertinente et urgente à la lumière de la conjoncture internationale et du développement du cours des évènements sur la scène mondiale. Une place

privilégiée est prévue, pour les décennies à venir, à la coopération et à la diplomatie multilatérale aussi bien au niveau régional qu'international.

Les enjeux et les défis se négocient de plus en plus dans les enceintes multilatérales pour combler le vide de l'absence d'un équilibre de l'ordre mondial.

En effet, Genève gagne du terrain sur le plan international et se positionne avec New York pour les négociations multilatérales particulièrement les questions de commerce international et de développement, des droits de l'homme, de la santé, du travail et de l'emploi, de la migration, des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique.

Pour notre Organisation, le moment est très opportun pour investir à moyen et long terme en renforçant certains Bureaux à vocation politique et diplomatique pour pouvoir faire face aux défis, défendre les intérêts du Continent, promouvoir l'image de marque de l'Organisation et refléter la place qui lui revient conformément à l'esprit et la lettre de la nouvelle Vision de l'Union africaine, sa nouvelle dynamique et ses différents mécanismes d'accompagnement au sein des différentes instances internationales.

A cet effet, ***le Bureau régional de Genève relève une nécessité urgente de se voir doter de moyens d'appui nécessaires en personnel et en matériel pour accomplir au mieux et d'une façon efficace ses missions de représentativité, de couverture des différentes activités diplomatiques et d'avoir les moyens d'agir et d'influencer sur le cours de certaines négociations.***

MISSION STATEMENT:

The Mission of the Geneva Office is to represent the African Union to the United Nations in Geneva, promote, advance, closely monitor trends of events, and defend issues and positions of Africa. Co-ordination of the African Union policies within the framework of the African Group to achieve a common position in defence of the interests of Africa at multilateral negotiations in accordance with both the letter and spirit of Article 3(d) and (e) of the Constitutive Act of the African Union.

The Office covers and participates in the meetings of the UN Specialised Agencies and Bodies, like the ILO, WHO, UNCTAD, WTO, UN High Commission for Human Rights, as well as other international organisations, governmental or non-governmental.

ACTIVITIES UNDERTAKEN:

In the light of the above mandate, the following programme elements are submitted for budgetary consideration:

- a. Programme Element 5.13.1: Co-ordination/Assistance to the African Group
- b. Programme Element 5.13.2: Political Matters
- c. Programme Element 5.13.3: Economic Issues
- d. Programme Element 5.13.4: Communications and Information Issues
- e. Programme Element 5.13.5: Labour, Social and Health Issues
- f. Programme Element 5.13.6: Cultural, Educational and Environmental Matters

PROGRAMME ELEMENT 5.13.1: CO-ORDINATION/ASSISSTANCE TO THE AFRICAN GROUP IN GENEVA

A total of one hundred meetings at Ambassadorial and Expert levels do take place every financial year.

Objective:

- To ensure the adoption of a common African position on all multilateral negotiations and conferences.
- The popularisation of the Constitutive Act of the African Union.
- To ensure that the AU position on all issues are ably defended at all meetings and conferences.

Legislative Authority:

- Article 3(d) of the Constitutive Act of the African Union.

Activities:

- To convene and organise the African Group meetings;
- Preparation of draft agenda and draft resolutions;
- Distribution of relevant AU Declarations, reports and resolutions;
- Preparation of working documents for the Conference of African Ministers of Labour, Social Affairs, or Health;
- Preparation of reports of Group meetings.

Financial Implications:

Our records indicate that between January and December, 2005 , there were 100 meetings for both Ambassadors and Experts. It is considered that S.F. 70,000.00 would be adequate for payment to interpreters to be hired for those meetings (S.F. 700.00 x 100 = S.F. 70,000.00).

PROGRAMME ELEMENT 5.13.2: POLITICAL MATTERS**1. United Nations Commission on Human Rights:**

The UN Commission on Human Rights considers every year the situation of the respect/violation of human rights in the world. Divers aspects of human rights are covered by the Commission, i.e. economic, civil, political, social and cultural.

Different organs of the Commission (Sub-Commission on Promotion and Protection of Human Rights, Committee on Arbitrary Detention, Committee against Racism and Racial Discrimination ...) hold also annual meetings.

Activities:

- The Office represents the African Union in providing information on Africa in the field of human rights and protecting African interests;
- The Office assists/co-ordinates the African Group on Human Rights in providing it with informative, technical and secretarial support.
- The Office collaborates with the Secretariat of the Human Rights Commission in matters of common interest for the two institutions.

Legislative Authority:

- Constitutive Act of the African Union (Article 3 d, h).

Financial Implications:

A total of 70 meetings at both Ambassadorial and Expert levels do take place every financial year. Therefore, total cost is 70 x S.F. 700.00 or S.F. 49,000.00 per year.

2. **United Nations High Commission for Refugees (UNHCR)**

One of the key activities of the Office and the African Group in Geneva is to mobilise humanitarian assistance for African refugees with donor countries and agencies and to ensure that UNHCR accords top priority in its budget allocation to African refugees.

Co-operation between the AU and UNHCR is conducted within the framework of the Agreement between the two Organisations. The AU Office follows up on the implementation of the Co-operation Agreement and attends all the meetings of the UNHCR to advance the cause of Africa.

Legislative Authority:

- Article 3 (d) of the Constitutive Act of the African Union;
- Relevant Resolutions and Convention of the AU and its Bodies.

Objectives:

- To ensure the interests of Africa are taken into account in the programme budget of the UNHCR;
- To sensitise the donor community about the plight of African refugees.

Activity:

- To attend all the meetings of the UNHCR as well as all the briefings that are usually carried out as and when necessary.

Expected Results:

- Preparation of reports to Headquarters on all the meetings as well as on any issue that requires the attention of Headquarters.

Financial Implications:

A total of 5 meetings at Ambassadorial and Expert levels do take place every financial year. The total cost is 5 x S.F. 700.00 or S.F. 3,500.00 per year.

3. **The International Organisation for Migration (IOM):**

The IOM deals with the return and reintegration of qualified Africans who live outside their continent. The AU Office participates in the IOM meetings and does everything possible to promote co-operation between AU and IOM.

Legislative Authority:

- Article 3 (d) of the Constitutive Act of the African Union;

Expected Results:

- Prepare a report for the AU General Secretariat;
- Promote co-operation between the two Organisations and sensitise them on the necessity of signing a co-operation agreement.

Financial Implications:

A total of 5 meetings at Ambassadorial and Expert levels do take place every financial year. The total cost is 5 x S.F. 700.00 or S.F. 3,500.00 per year.

4. United Nations Office for the Co-ordination of Humanitarian Affairs (OCHA):

Pledging Conferences are regularly organised in Geneva by OCHA. The international community commits itself to making financial contributions to assist countries in need.

Legislative Authority:

- Article 3(d) of the Constitutive Act of the African Union;
- AU Decisions and Resolutions.

Objectives:

- To encourage more pledging;
- To sensitise AU member States for requesting the necessary assistance.

Expected Results:

- Prepare a report for the AU General Secretariat;
- Encourage OCHA to pursue rescues in Africa.

5. United Nations Conference on Disarmament:

The United Nations Conference on Disarmament is a very important organ dealing with issues concerning control, proliferation and destruction of arm stocks.

The African continent is mainly concerned on the subject of mines, proliferation of small arms and a denuclearised zone free of massive destructive weapons.

Activities:

- The office represents the African Union in providing information on Africa positions on the matter and participating in meetings related to the subject;
- The office collaborates with the Secretariat of the United Nations Conference on Disarmament in matters of common interest;
- Follow-up of the Ministerial Conference on Small Arms and Light Weapons.

Legislative Authority:

- Constitutive Act of the African Union (Article 3 d, f).

Expected Results:

- Ensure circulation of the Decisions of the different organs of the Union on this matter;
- Make sure that due consideration is extended to the specific Decisions of the Union;
- Report to Headquarters on the outcome of the meetings covered;

PROGRAMME ELEMENT 5.13.3: ECONOMIC ISSUES**1. World Trade Organization (WTO):**

The world trade Organization (WTO) is the only international body dealing with the rules of trade between nations. these rules constitute the WTO agreements. although negotiated and signed by governments, the objective of the agreements is to help producers of goods and services, exporters and importers, conduct their business. in the light of the fact that international trade is critical to economic development and poverty reduction, much is at stake for the au and its member states in following the work of the WTO closely and participating effectively in trade negotiations.

Objectives:

- To protect and defend the interests of the AU;
- To keep the Commission, the Executive Council and the Assembly informed of developments within WTO;
- To ensure the adoption of a common position by the African Group on issues relevant to the AU.

Legislative Authority:

- Constitutive Act of the African Union (Article 3 d, f).

Financial Implications:

It is expected that 70 meetings of the African Group would be held.

Expected Results/Outputs:

To submit reports as required to the AU General Secretariat, the Council of Ministers, the Economic and Social Commission of the AEC and the Committee of African Ministers of

Trade on issues pertaining to the WTO and to support the African Group during the negotiations.

2. United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD):

The UN Conference on Trade and Development (UNCTAD) is the focal point within the United Nations for the integrated treatment of trade and development and the interrelated issues in the areas of finance, technology, investment and sustainable development. In addition, UNCTAD also serves as the UN focal point for the least developed countries through monitoring of the implementation of the Programme of action for the LDCs for the Decade 2001-2010 adopted at the Third United Nations Conference on LDCs that was held at Brussels in May 2001. UNCTAD is further charged with responsibility within the UN system for addressing the needs of land-locked, transit and small island developing countries. UNCTAD serves in effect as a think tank from a development perspective on the issues within its competence and has a solid track record for technical assistance, advocacy and policy advice in its areas of focus.

Activities:

- The office represents the Secretariat of the African Union in the meetings of this organ, mainly:
 - the Commission on Enterprise, Business Facilitation and Development;
 - Trade and Development Board and its Sessional Committees on Africa and Least Developed Countries
 - the Commission on Trade in Goods and Services and Commodities;
 - the Commission on Investment, Technology and Related Financial Issues;
 - the Commission on Science and Technology for Development;
 - the Trade and Development Board;
- Co-ordinates the African Group on issues specific to Africa.

Expected Results:

- Report to Headquarters on the outcome of the different meetings of the organs of UNCTAD;
- Express the views of the Union on issues of particular interest for Africa.

Legislative Authority:

- Constitutive Act of the African Union (Article 3 c, d, i, j, k, m, n);

Financial Implications:

A total of 5 meetings at Ambassadorial and Expert levels do take place every financial year. The total cost is 5 x S.F. 700.00 or S.F. 3,500.00 per year.

3. International Trade Centre (ITC)

The International Trade Centre (ITC) is an agency established by the WTO and UNCTAD within

The ITC has incorporated into its activities support to the AU for the establishment of the African Economic Community including *inter-alia* assistance in the Organization of pan-African trade fairs. Within the framework of Afro-Arab co-operation, the ITC also provides technical support for the organization of the Afro-Arab trade fairs.

The executive secretariat facilitates ITC's assistance to the AU. In addition, the Executive Secretariat participates in the meetings of the Joint Advisory Group (JAG) which is the governing body of ITC.

EXPECTED RESULTS

- Facilitation of ITC's assistance to the 8th All-Africa Trade Fair and to the 5th Afro-Arab Trade Fair
- Co-ordination with the African Group in representing the interests of the AU and its member states at the policy meetings of the JAG and advising headquarters of developments within the JAG.

LEGISLATIVE AUTHORITY

- Constitutive Act of the African Union (article 3 c, d, i, j, k, m, n)

FINANCIAL IMPLICATIONS

Representation of the Executive Secretariat at the preparatory meetings for the 8th All-Africa Trade Fair and for the 5th Afro-Arab Trade Fair and at the Fairs themselves.

4. World Intellectual Property Organisation (WIPO):

The Governing Bodies of WIPO and the Unions administered by WIPO meet in Geneva for a period of two weeks each year.

The Executive Secretariat will continue with its sensitisation regarding WIPO's contribution to the implementation of the relevant provisions of the African Union.

Legislative Authority:

- Article 3(d) of the Constitutive Act of the African Union;
- Decisions and Resolutions adopted by AU Relevant Organs.

Expected Results:

- To submit reports to the General Secretariat and to the AU relevant bodies, including the Council of Ministers, on the implementation of the decisions of the Governing Bodies of WIPO and on any other activity undertaken within the framework of co-operation between the AU and WIPO.

Financial Implications:

A total of 5 meetings at Ambassadorial level take place every financial year. The total cost therefore is S.F. 700.00 x 5 or S.F. 3,500.00 per year.

5. United Nations Development Programme (UNDP):

The UNDP is the main development agency of the United Nations and supports country and regional-based programmes of developing countries through funding and technical co-operation. The UNDP also mobilises bilateral and multilateral donors by organising country round tables where the latter can make pledges of support for specific country or regional programmes or activities. These round tables usually take place in Geneva.

Activities:

- The office participates in Geneva in Round-tables organised by UNDP on specific themes or specific countries;
- Maintain regular contact with the UNDP Representative in Geneva.

Expected Results:

- Reports to Headquarters on the Round-tables covered.

Legislative Authority:

- Constitutive Act of the African Union (Article 3 c, d, j, k, m);

5. United Nations Food and Agriculture Organisation (FAO):

The Food and Agricultural Organization (FAO) is the lead agency of the United Nations for agriculture, forestry, fisheries and rural development. Its core mandate is to support actions directed toward food security, raising levels of nutrition, and living standards by improving agricultural productivity and the condition of rural populations. The OAU/AU has observer status at the FAO.

Activities:

- Maintain regular contacts with the Representative of FAO in Geneva;
- Participate in all the meetings organised in Geneva in the field of Agriculture and Food;
- Co-ordinate the African Group on matters pertaining to food and agriculture.

Resource Requirements:

It is more cost effective for Geneva Office to represent the AU at the annual Governing Board meeting of the FAO in Rome and at other major meetings. The approximate annual cost is SF 2,500.

Expected Results:

- Report to Headquarters on the outcome of the meetings covered;
- Ensure that the decisions of the organs of the Union are taken into consideration during the meetings.

Legislative Authority:

- Constitutive Act of the African Union (Article 3 c, d, j, m).

6. Common Fund for Commodities:

The Common Fund for Commodities (CFC) is an intergovernmental financial institution established within the framework of the United Nations, with headquarters at Amsterdam, The Netherlands. Funded through directly contributed capital of its 105 member states, voluntary contributions and net accumulated earnings, the CFC finances projects that are aimed at improving structural conditions in commodity markets and at enhancing the long-term competitiveness and prospects of commodities important to developing and least developed countries. Projects are financed through grants, loans or a combination of both grants and loans. The CFC also acts as a catalyst for attracting co-financing from other sources such as the World Bank. The OAU/AU is an institutional member of the CFC.

Activities:

- Mobilisation of donors with a view to establishing a fund to support the diversification of African commodities and to secure financial contribution of these donors to the fund;
- Participate in the meetings organised by this institution in Amsterdam and elsewhere;
- For the present time, the financial resources are not sufficient to cover the expenses under this programme.
- During the 2002-2003 financial year, the Executive Secretariat will participate in the meetings of the Executive Board of the CFC where project applications are approved to support the interests of member states. The Executive Board normally meets at CFC headquarters in Amsterdam twice a year. The Executive Secretariat will also participate in the annual meeting of the Governing Council of the CFC, which is the policy-making body of the CFC, and in other relevant meetings with a view to keeping OAU/AU headquarters abreast of developments.

Resource requirements

It is more cost effective for Geneva Office to represent the OAU/AU at the meetings of the CFC. Assuming representation at four meetings, the total cost is SF1000.00 x 4 or SF 4,000 per year.

Expected Results:

- To ensure that projects put forward for CFC financing by member states secure the required support
- To keep AU headquarters informed of developments within the CFC.

Legislative Authority:

- Constitutive Act of the African Union (Article 3 d, i, j).

7. International Maritime Organisation (IMO):

The relationship between this office and the International Maritime Organisation (IMO) is based on the Agreement between the two institutions. The activities of IMO relate to the development of maritime transport in the African region.

Activities:

- The office participates in the meetings organised by IMO, especially:
 - the Council of IMO, meeting twice a year, and its Technical Co-operation Committee; and
 - the Assembly of IMO, meeting once every two years.
- Co-ordinates the African Group during the important meetings (Assembly, Council) and provides its members with the relevant decisions adopted by the competent organs of the Union.

Expected Results:

- Report to Headquarters on the outcome of the meetings covered;
- Maintain good relations with the Secretariat of IMO

Legislative Authority:

- Constitutive Act of the African Union (Article 3 c, d, j).

PROGRAMME ELEMENT 5.13.4: COMMUNICATIONS AND INFORMATION ISSUES

The office main mission in Geneva is to strengthen co-operation between the OAU/AU and some international organisations within the United Nations System which have signed co-operation agreements with the AU.

Objectives:

- To maintain and strengthen, through permanent contacts and regular consultations at all levels, co-operation between the AU and the above-mentioned international organisations;
- To participate in meetings and other organised gatherings by international organisations and their various bodies, in order to defend AU's and Africa's interests;
- To ensure that Africa's and AU's interests are well protected within the framework of the relations which bind it to its partners

Legislative Authority:

- Article 3(d) of the Constitutive Act of the African Union;
- Relevant Resolutions from the AU Political Organs, namely Conference of African Ministers of Transport and Communications;
- Co-operation Agreements concluded with each of the partners;
- Official mandate of the AU Office in Geneva.

Institutions:

- The International Telecommunications Union (ITU);
- The Universal Postal Union (UPU), and
- Some non-governmental organisations.

1. INTERNATIONAL TELECOMMUNICATIONS UNION (ITU)

Legislative Authority:

- Article 3(d) of the Constitutive Act of the African Union;
- Relevant Decisions and Resolutions of AU Political bodies;
- OAU/ITU Programme of Co-operation.

Objectives:

- (a) Participation in the implementation of projects in the telecommunication area, in co-operation with ITU and PATU;
- (b) Follow-up measures on the decisions of the ITU Administrative Council, especially the recommendations adopted by the previous Congress;

Principales réunions de l'UA intéressant Bureau Genève dans le domaine social et culturel.

1. Commission du Travail et des affaires sociales- chaque année
2. Conférence des Ministres africains de la santé- tous les deux ans
3. Conférence des Ministres africains de la culture- tous les deux ans

4. Conférence des Ministres de la Science et Technologie.

5. Conférence des Ministres de la Coopération / Trade.

↳ IWM Shop. Séminaire

					WITH TOOLS TO DISCHARGE THEIR DUTIES EFFICEINTLY
Office Furniture	701				WITH THE RECRUITMENT OF NEW STAFF, THE OFFICE WILL REQUIRE NEW FURNITURE FOR THE INCUMBENTS AS WELL AS THE OFFICE OF THE EXECUTIVE SECRETARY'S FURNITURE NEEDS REPLACING
- Tables		4(160x 120)	2 500	21 200	
		1(180x120)	4 000		
- Chairs		1(round)	1 600	35.000	
		8	700		
Office Equipment	702				THE CURRENT VACCUUM CLEANER IS A DRY ONLY CLEANER, AND CANNOT DEEP CLEAN THE CARPET IN OFFICES.
- Wet & Dry Vacuum cleaner		1	2 000	20 000	FOR SECURITY REASONS A SECURITY SYSTEM NEEDS TO BE INSTALLED
- Security system			18 000		

F7.4 ASSUMPTIONS: CAPITAL EXPENDITURE

Item	Budget code	Quantity	Unit Price \$	Total Price \$	Assumption
Vehicle		1	45 000	45 000	THE CURRENT POOL VEHICLE WAS PURCHASED FEBRUARY 2002, AND AS A RESULT OF THE WEAR AND TEAR IT IS NO LONGER COST EFFECTIVE. MOST OF THE PARTS ARE WORN OUT AND HAVE TO BE REPLACED NOW AND THEN; IT WOULD BE BETTER TO SELL THE POOL VEHICLE NOW BEFORE IT DETERIORATES FURTHER IN EXCHANGE FOR ANOTHER ONE.
Office Carpets	701			20 000	THE CARPET IN OFFICES IS STAINED AND WORN OUT AS A RESULT OF NATURAL WEAR AND TEAR AND BEING RAINED ON. THERE HAS BEEN INSTANCES WHERE AIR CONDITIONER PIPES WERE BROKEN AND THE WAS LEAKAGES FROM THE APARTMENT ABOVE THE OFFICE. THUS THE WERA OUT OF THE CARPET
Coded Fax Machine	702	1	10 000	10 000	TO ENABLE THE OFFICE TO SEND CONFIDENTIAL INFORMATION TO HEADQUARTERS AND OTHER STAKEHOLDERS
Computers		6	1700	10 200	THE RECRUITMENT OF 6 NEW STAFF MEMBERS WOULD REQUIRE THE OFFICE TO SUPPLY THEM

A.U. EXECUTIVE SECRETARIAT IN GENEVA, SWITZERLAND

F1C MANPOWER REQUIREMENTSESTABLISHED POSTS

POST NO.		POST TITLE AND GRADE	NUMBER IN ESTABLISHMENT	ACTUAL STRENGTH	VACANT POSTS	PROPOSED POSTS
	A. PROFESSIONAL CATEGORY AND ABOVE					
1	Executive Secretary	P.6/6	1	1	-	-
2	French Translator/Interpreter	P.5/9	1	1	-	-
3	English Translator/Interpreter	P.4/2	-	-	1	1
4	Finance Officer	P.2/3	1	1	-	-
5	Senior Economist	P.4/2	-	-	1	1
6	Legal/Political Officer	P.2/2	-	-	1	1
7	Economic Officer	P.2/2	-	-	1	1
8	Social Affairs Officer	P.2/2	-	-	1	1
9	Documentalist	P.1/2	-	-	1	1
	TOTAL		3	3	6	6

	B. GENERAL SERVICE CATEGORY					
1	Secretary/Receptionist	GSA.6/9	1	1	-	-
2	Bilingual Secretary	GSA.6/7	1	1	-	-
3	Secretary	GSA3/2	-	-	1	1
	TOTAL		2	2	1	1
	C. OTHER CATEGORIES (AUXILIARY STAFF)					
1	Driver	GSB.8/10	1	1		
2	Driver	GSB.7/2	1	1	-	-
3	Messenger/Cleaner	GSB.6/3	1	1	-	-
	TOTAL + helper		3	3	-	-
	GRAND TOTAL		8	8	7	7

4.64

FIC – MANPOWER BUDGET PROPOSAL 2007 FINACIAL YEAR

JOB TITLE	JOB GRADE	QUANTITY	EXPECTED MONTH	REASON/ REMARK
SENIOR ECONOMIST	P3 P3	1	JANUARY 2007	THE POSITION NEEDS TO BE REPLACED DUE TO RESIGNATION OF THE PREVIOUS STAFF MEMBER. SINCE THIS RESIGNATION IN 2005 THE OFFICE IS DEPENDING ON SERVICES OF CONSULTANTS, THE POSITION THEREFORE NEEDS TO BE FILLED AS IT IS INTEGRAL TO TRADE ISSUES IN GENEVA
SENIOR SOCIAL AFFAIRS ADVISOR	P5	1	JANUARY 2007	THIS POSITION IS MAINLY RESPONSIBLE FOR HEALTH, MIGRATION, LABOUR, CULTURE AND YOUTH ISSUES. THE INCUMBENT WILL BE COVERING THESE ISSUES IN ORGANISATIONS SUCH AS WHO, ILO, IOM, ICRC AND WMO WITH AU CIVIL SOCIETY PROVISIONAL WORKING GROUP. <i>UNESCO (Paris)</i>
ECONOMIC ADVISOR	P5	1	JANUARY 2007	<i>Intellectual Property</i> THE POSITION IS MAINLY RESPONSIBLE FOR GENERAL ECONOMIC AFFAIRS. THE INCUMBENT WILL COVER ISSUES IN THE WORLD BANK, FFP, CCI-ITC, WIPO, UNDP, IFAD AND PAM-WFP, OAA-FAO. <i>UPU (Geneva) UNIDO (Vienna)</i>
TRADE ADVISOR	P5	1	JANUARY 2007	THE INDIVIDUAL WILL BE REQUIRED TO COVER ALL INTERNATIONAL TRADE NEGOTIATIONS, MUST BE A DIPLOMAT, HAVE MULTILATERAL NEGOTIATION SKILLS AND BE BILINGUAL.

				THE INCUMBENT WILL SERVE ON ORGANIZATIONS SUCH AS WTO, ITU, UNCTAD, CCI AND ALL TRADE RELATED ISSUES.
POLITICAL/LEGAL ADVISOR	P5	1	JANUARY 2007	THE POSITION IS MAILNLY RESPONSIBLE FOR HUMANITARIAN AFFIARS, INTELLECTUAL PROPERTY AND NEGOTIATIONS AND HUMAN RIGHTS ISSUES AND MIGRATION ^{Human Rights} REFUGEES. _{and} THE INCUMBENT MUST BE A DIPLOMAT, HAVE MULTILATERAL NEGOTIATIONS SKILLS AND BE BILINGUAL.
SECRETARY	GSA3	1	JANUARY 2007	THE INCUMBENT WILL MAINLY SERVE THE MEETINGS OF THE AFRICAN GROUP. HE/SHE SHOULD BE BILINGUAL

DÉLÉGATION PERMANENTE DE
L'UNION AFRICAINE A GENEVE



PERMANENT DELEGATION OF THE
AFRICAN UNION IN GENEVA

AU-Geneva@africa-union-qvao.org

mission-observer.au@africanunion.ch

Draft Mr. Gsouma

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE S.E. MME ELISABETH TANKEU,
COMMISSAIRE CHARGÉE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE A
LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE A L'ATELIER DE
TRAVAIL CONCERNANT LES PREPARATIFS DE LA DOUZIEME
CNUCED.**

22 ET 23 FEVRIER 2008

HOTEL: EUROTEL-RIVIERA

MONTREUX, SUISSE

M. le Président

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer le plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour l'ouverture de cet Atelier de travail concernant les préparatifs de la douzième CNUCED. Je voudrais remercier également les organisateurs et les membres du Groupe africain qui sont à l'origine de l'initiative de cette rencontre qui constitue, au regard de la qualité des personnes ici rassemblés, une opportunité d'échanges exceptionnelles.

Je tiens également à remercier nos honorables invités qui sont venus enrichir de leurs contributions techniques et de leurs expériences les travaux de cette rencontre. Je voudrais mentionner, sans être exhaustif, la CNUCED, le CCI, le Centre Sud, la CEA, l'ACICI etc.

Le Thème retenu pour cette session revêt un grand intérêt pour la Communauté internationale, notamment pour les pays en Développement, dans la mesure où il pose la problématique fondamentale à savoir :

Les Perspectives et enjeux de la mondialisation pour le développement

La réponse à cette question nécessite l'étude des conditions préalables à ce phénomène de libéralisation, en particulier la capacité

Rapport d'activités, premier semestre 2005

Delegation Permanente de l'Union Africaine à Genève

Delegation Permanente de l'Union Africaine à Genève

<http://archives.au.int/handle/123456789/1907>

Downloaded from African Union Common Repository